

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1068**

commune (s) : Feyzin

objet : Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 2, rue du 11 novembre 1918

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1068**

commune (s) : Feyzin

objet : **Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 2, rue du 11 novembre 1918**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté en date du 15 juin 2009, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 2, rue du 11 novembre 1918 à Feyzin, cadastré sous le numéro 56 de la section BL pour une surface de 984 mètres carrés.

Il s'agit :

- d'une maison d'habitation,
- d'une petite dépendance accolée à cette dernière, à usage de bureau professionnel,
- d'un bâtiment à usage de garage et stockage ainsi que de la parcelle de terrain de 984 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble, le tout, situé 2, rue du 11 novembre 1918 à Feyzin, étant cadastré sous le numéro 56 de la section BL.

Ce tènement est grevé des servitudes suivantes :

1) - monsieur et madame Di Benedetto concèdent à titre de servitude réelle et perpétuelle à monsieur et madame Léon Primaut, propriétaires de la section AH, n° 245 actuellement cadastrée BL 57, le droit de construire à une distance de 2,75 mètres de la limite sud de sa propriété, soit à moins de 4 mètres de la limite nord de la parcelle cadastrée, section AH, n° 531, actuellement cadastrée sous le numéro 56 de la section BL.

Il est précisé que :

- le fond dominant est cadastré : section AH, n° 245 pour 3 ares 90 centiares, actuellement BL n° 57,
- le fond servant est cadastré : section AH, n° 531 pour 9 ares 84 centiares, actuellement BL n° 56.

Il est précisé que la présente constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité.

2) - les eaux de pluie du garage de la propriété contiguë au sud de monsieur et madame Di Benedetto se déversent dans une canalisation enterrée dans la propriété cadastrée sous le numéro 57 de la section BL qui recueille les eaux de pluie de la petite construction dans le jardin côté sud. Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'un acte de constitution de servitude.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, l'OPH Grand Lyon Habitat s'engage à acheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 245 000 €, conformément à l'avis de France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition dont le montant est estimé à 3 700 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

- 1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise.
- 2° - Approuve** la cession à l'OPH Grand Lyon Habitat de l'immeuble situé 2, rue du 11 novembre 1918 à Feyzin.
- 3° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.
- 4° - Le montant** de 245 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824- opération 1748.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.